

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville : 30 juin 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Fatih DEMIRAY

Membres présents : 31

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, M. Fatih DEMIRAY, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 11

M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Tarik EZ ZAJJARI pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE
Mme Jacqueline PALLUY pouvoir à M. Stéphane GENIN
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Grégory BRUNET
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Hervé THIBAUD pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à M. Rémi COURT

Membre absent: 1

Mme Anne-Lise LANSAQUE

Membre ne prenant pas part au vote : 1

Mme Marion CARRIER

Délibération n°20250623DEL26

TRANSPORTS

Projet de ligne de Bus Ligne de l'Est Lyonnais (LEL)

Convention relative à la désignation de maîtrise d'ouvrage unique des travaux au SYTRAL Mobilités

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Mesdames, Messieurs,

SYTRAL Mobilités est l'autorité organisatrice des transports urbains et interurbains de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône.

À ce titre, il a notamment la charge du développement des nouvelles lignes de transports en commun parmi lesquelles figure le projet de ligne de Bus à Haut Niveau de Service : la Ligne Est Lyonnais (LEL).

Ce projet est inscrit dans le plan de mandat 2021-2026 «Destinations 2026» de SYTRAL Mobilités et consiste en la réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), alimentée au gaz naturel GNV, entre le pôle de la Soie à Vaulx-en-Velin, le rond-point des Sept Chemins, Chassieu, Genas et l'aéroport Lyon-Saint-Exupéry, sur les communes de Vaulx-en-Velin, Bron, Décines-Charpieu, Chassieu et Genas.

D'une longueur de 17 km, ce projet prévoit la création de 18 stations, ce qui permettra aux riverains de la route de Genas de relier le quartier de La Soie et le métro A ou bien de desservir les centres villes de Chassieu et Genas.

La Commune de Bron n'est concernée par ce chantier que par le rond-point des 7 Chemins.

Le calendrier de l'opération a commencé avec le démarrage des travaux en août 2024, pour une mise en service prévisionnelle fin 2025.

La réalisation des travaux nécessite d'intervenir sur l'ensemble des espaces publics traversés et en particulier de reprendre le mobilier d'éclairage public, appartenant à la commune et présent sur le rond-point des 7 Chemins et de reconfigurer les espaces verts.

Ces éléments relevant des compétences de la Ville, il est proposé de confier au SYTRAL Mobilités la maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble des travaux, par le biais d'une convention qui en définit les modalités réglementaires, techniques et financières. Le montant prévisionnel de la participation de la Ville aux travaux réalisés est estimé à 1 057 € H.T. (la participation définitive de la Ville sera calculée sur le montant réel toutes taxes comprises des travaux et prestations réalisées pour son compte).

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec SYTRAL Mobilités ,

- **DIRE** que les montants correspondants seront inscrits aux budgets prévisionnels des exercices 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le 26/06/2025



ID : 069-216900290-20250624-20250623DEL26-DE

Le Maire,

Jérémie BREAUD